



FÉDÉRATION
DES ARTS DE LA RUE
EN ÎLE-DE-FRANCE

PROCURATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉRUE

Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote et à envoyer par mail à la FÉRue (coordination@ferue.org).

Etant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné·e :

Prénom : _____ Nom : _____

Structure : _____

Donne pouvoir à

Prénom : _____ Nom : _____

Structure : _____

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la Fédération des arts de la rue en Île-de-France, du 23 avril 2022.

RAPPEL DES CONDITIONS DE PROCURATION

- Le·a votant·e et le·a représentant·e doivent être à jour de leur cotisation 2022
- Pas plus de 3 procurations par personne
- Un·e adhérent·e ne peut donner sa procuration qu'à un·e adhérent·e du même collège (ex : un·e adhérent·e structure ne peut pas représenter un·e adhérent·e individuel·le)

En cochant cette case, j'atteste que les informations données sont exactes et je certifie avoir pris connaissance des conditions du vote par procuration telles qu'énoncées dans ce document.

ENVOYER